

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

Séance du : 5 octobre 2017
Présidence : M. Gabriel Klein
Présence : 16 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2017 : Taux d'imposition pour l'année 2018

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal N° 05/2017 présenté le 5 octobre 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que proposé par la Municipalité, ceci avec l'amendement suivant :
 - o le taux d'imposition reste identique à l'année 2017, soit à 77 points.

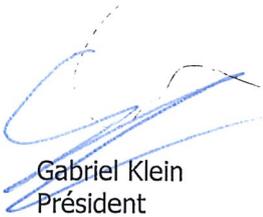
L'amendement a été accepté avec quinze avis pour, zéro avis contraire et une abstention au vote à mains levées.

Le préavis ainsi modifié a été accepté avec quinze avis pour, zéro avis contraire et une abstention au vote à mains levées.

- de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation avec la modification demandée et acceptée par le Conseil général.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2017.

Montpreveyres, le 9 octobre 2017


Gabriel Klein
Président




Jessica Mellioiret
Secrétaire